

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.
M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication de l'ancien numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Horaires de trains pour Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos. Columns include destination, omnibus mixte, poste mixte, omnibus mixte, and arrival/departure times.

Cahors, le 21 Mai 1874

Le mot de dissolution est dans toutes les bouches. L'Assemblée nationale avait reçu la mission évidente de faire la monarchie ; mais elle en a été empêchée, absolument empêchée, par la monarchie elle-même qui n'a pas voulu accepter les conditions, si sensées et si évidemment indispensables pour le succès, qui étaient demandées avec instance par l'immense majorité des hommes dévoués à une restauration conforme aux nécessités de l'époque présente.

Telle est, en réalité et en quelques mots l'histoire de l'Assemblée, en dehors des lois réparatrices qu'elle a votées pour relever le crédit, libérer le territoire, réorganiser l'armée, rétablir l'ordre dans les municipalités, etc., etc.

Nous savons encore qui composera le nouveau cabinet. Mais nous savons ce qu'il doit faire. Plus que jamais il faut organiser le gouvernement septennal du maréchal. Ce qui s'est passé samedi, en montrant l'instabilité qui est le mal de notre état politique, rend cette solution plus difficile peut-être, mais plus indispensable.

Autrement, c'est la dissolution immédiate, et la dissolution sans avoir rien préparé de ce qui peut en prévenir les périls effroyables. Le premier acte du nouveau cabinet devra donc être de demander à la Chambre de mettre à son ordre du jour la loi électorale et de hâter l'examen de la loi sur la seconde Chambre.

Nous nous étions mis en mesure de faire la Monarchie : on nous en a empêchés. A défaut de la Monarchie, nous avons essayé alors de faire un Septennat aussi conservateur et aussi peu républicain que possible : on nous a encore empêchés.

Le Journal du Lot s'exprimait ainsi dans le numéro du 4 avril dernier :

Qu'arriverait-il si les impatients de l'Empire et de l'extrême-droite parvenaient, à force de fautes, à provoquer une solution définitive d'ici à deux ou trois mois. Nous n'hésitons pas à le dire, ce serait la République qui triompherait.

Hélas ! les faits commencent à justifier cette prévision. Les impatients de l'Empire et de l'extrême-droite ont repoussé un ministère qui voulait l'organisation personnelle du Septennat ; ils ont poursuivi la solution définitive que chacun d'eux préfère, au lieu de comprendre qu'une trêve de sept ans, exigée

par les divisions des partis et indispensable à la France pour son salut, ne portait aucune atteinte à leurs convictions. Que se passe-t-il maintenant ?... Tout juste ce que nous avons dit. Un certain nombre de députés conservateurs tiennent dès ce moment même, au sujet de la République, le langage que nous avons indiqué le 4 avril.

Voyant l'extrême droite et les bonapartistes refuser au Septennat les conditions de l'existence et de la durée, ces conservateurs se tournent, en désespoir de cause, vers la République, soit qu'on la propose à la sanction de l'Assemblée, soit qu'elle doive résulter d'un plébiscite ainsi que certains groupes de la gauche commencent à l'espérer.

En présence de cette situation qui peut singulièrement s'aggraver, nous demandons à nos lecteurs la permission de nous citer encore, et de répéter ce que nous leur disions dans le n° du Journal du Lot du 25 avril :

Si les ministres actuels sont renversés, qu'aura gagné la Monarchie ; qu'aura gagné l'Empire ?

Avons-nous besoin d'ajouter que nos vœux et les vœux de nos amis ne sont point pour la République, et que jusqu'au bout le Journal du Lot restera fidèle aux doctrines constitutionnelles et libérales, telles qu'on les pratique chez les nations soucieuses de leur repos et de leur lendemain ?

On lit dans le Journal des Débats :

M. de Goulard s'est entretenu avec un certain nombre de députés afin de se renseigner auprès d'eux sur l'accueil que l'on ferait à tel ou tel nom, soit dans la droite, soit dans le centre gauche.

Les noms des députés qui paraissent avoir le plus de chance d'être appelés à entrer dans la nouvelle combinaison ministérielle sont ceux de MM. de Goulard à l'intérieur, de Gontaut-Biron aux affaires étrangères, Grivart à l'instruction publique, Mathieu Bojot à la justice, Magne aux finances, Du Barail à la guerre, de Montaignac à la marine.

Le maréchal de Mac-Mahon a mandé lundi matin M. Buffet ; il a fait appel à la haute expérience de l'honorable président de l'Assemblée nationale.

Dans l'après-midi de lundi, M. le Président de la République a eu un assez long entretien avec M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du centre droit, qui lui a fait connaître l'attitude que ce groupe parlementaire avait l'intention de garder.

Un de nos correspondants de Versailles nous écrit lundi soir à onze heures, que les tentatives pour constituer le cabinet n'ont point encore abouti. Ce n'est pas que les candidats aux portefeuilles fassent défaut, mais on rencontre, dit-on, quelques difficultés au sujet du programme politique que le ministère nouveau devrait soumettre à la Chambre.

M. Thiers a eu, paraît-il, plusieurs entrevues avec les membres influents du parti bonapartiste.

Dans l'extrême droite, les impressions sont assez diverses. Il y a une vingtaine d'exaltés qui sont tout fiers de leur campagne. Les trente autres en sont, au contraire, assez embarrassés. Ce sont d'honnêtes gens qui ont été entraînés par les meneurs et qui ont obéi à un mot d'ordre sans avoir pu prévoir toutes les conséquences de leur conduite.

Certains journaux annoncent que l'extrême droite va faire quelque proposition monarchique. Nous ne croyons pas ces rumeurs fondées. Rien n'est préparé du côté de l'extrême droite en dehors d'une politique absolument négative.

Il y a entre la gauche et les bonapartistes, des conférences assez fréquentes. L'entente paraît devoir se faire entre eux pour poursuivre la dissolution.

M. Thiers agit avec une grande énergie auprès du centre gauche pour lui faire repousser toutes les lois constitutionnelles. On comprend pourquoi M. Thiers ne veut pas qu'on organise le gouvernement du maréchal.

L'Univers a raconté à sa façon ce qui se serait passé dans la dernière séance des ministres. Il prétend que M. le duc de Broglie aurait engagé le maréchal à ne plus prendre aucun ministre dans la droite, et qu'il aurait été combattu par M. de Larcy.

Il n'y a pas un mot de vrai dans les allégations de l'Univers. Son acharnement contre le ministre qu'il vient de travailler à renverser ne nous surprend pas. Mais nous l'engageons au moins à ne pas inventer des fables aussi grossièrement inexactes.

Revue des Journaux

Le Moniteur universel flétrit la coalition et rend hommage au duc de Broglie :

Ce n'est ici ni le lieu ni l'heure de dire ce que nous pensons du rôle politique accompli depuis un an par M. le duc de Broglie. Il vient de donner la mesure de son talent et de la hauteur de son esprit dans le remarquable exposé des motifs sur la Chambre haute, qui restera comme le testament politique du cabinet. On peut dire qu'il l'a donnée d'une façon moins éclatante peut-être, mais non moins digne de frapper les esprits réfléchis, en parvenant à maintenir pendant toute une année sous



Leur valeur dépasse incontestablement la somme à accorder à une seule infortune, quelque respectable qu'elle soit. (Assentiment sur plusieurs bancs.) Je ne crains pas d'affirmer qu'en donnant de telles sommes vous commettez une injustice criante, car, à côté des infortunes qui reçoivent, à titre de secours 5, 6 et 10,000 fr., il en est d'autres auxquelles vous ne pouvez rien accorder. (Nouvel assentiment sur les mêmes bancs.)

Ces débits ont un autre inconvénient. Ils excitent les plus ardentes convoitises. Et, comme ils déguisent les secours, ils sont sollicités par des nuées de candidats qui ne se trouvent pas dans un véritable état de gêne, et qui, pour les obtenir, dissimulent leurs ressources et abaissent leur caractère en abaissant leur situation.

Ces débits, en fait, sinon en droit, ne sont pas soumis au retrait, et l'on en voit souvent dans les mains des titulaires chez lesquels l'aïeance et la richesse même ont depuis longtemps remplacé la pauvreté.

L'administration ne peut pas suivre de l'œil tous les titulaires, qui résident le plus souvent loin des villes où leurs débits sont situés et connaissent les améliorations survenues dans leurs moyens d'existence.

Les 6,628 débits ont un autre tort. Les concessionnaires ne sont pas ceux qui en profitent le plus.

Les débits de la 4<sup>e</sup> classe s'affirment à peu près au tiers de leurs produits bruts. Un débit, qui rapporte 150 fr., trouve un preneur à 100 fr.

Les débits de la 3<sup>e</sup> et de la 2<sup>e</sup> classe s'affirment à la moitié de leurs revenus. On donne 250 fr. d'un débit dont le rendement brut est de 500 fr., et 500 fr. d'un débit dont le rendement est de 1,000 fr.

Il n'en est pas de même des débits de la 1<sup>re</sup> classe. Ils ne s'affirment qu'au tiers de leurs bénéfices bruts. et les plus considérables d'entre eux qu'au sixième.

M. Lefebvre, sous-secrétaire d'Etat des finances. Il en était de même en Italie : les débits de première catégorie y étaient souvent adjugés à ce taux !

M. de Lamberterie. On compte, dans Paris, 792 débits affermés.

Ils rapportent brut, 3,840,852 fr. Ils ne sont affermés que 4,043,786 fr.

Parmi ces débits il s'en trouve 20 qui produisent plus de 40,000 fr. chacun.

Ils donnent ensemble, brut, 299,600 fr. Combien sont-ils affermés ? 49,300 fr.

La raison en est bien simple. D'une part, plus un débit est productif, et, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, plus celui qui veut l'affirmer a des motifs de craindre que la régie en crée un autre dans le voisinage.

D'autre part, plus les débits ont de valeur et plus la condition des titulaires est élevée.

Les titulaires de ces débits sont des veuves ou des filles d'anciens officiers supérieurs ou de hauts fonctionnaires. Elles ne peuvent pas, elles ne savent pas chercher des fermiers. Elles redoutent l'éclat ; le bruit les effraye. Elles habitent souvent Paris, tandis que les débits sont à Marseille ou à Bordeaux ; et elles traitent avec le premier venu qui leur offre une somme quelconque.

L'Etat fait donc des sacrifices pour des positions dignes d'intérêt à coup sûr ; et ce sont des spéculateurs qui en bénéficient surtout. (Très-bien ! très-bien !)

La commission dont M. le ministre des finances s'est entouré peut-elle y porter remède ; Peut-elle proportionner l'importance des grands débits aux besoins à secourir ? Peut-elle modérer l'ardeur des convoitises qu'ils allument ? Peut-elle suivre de l'œil tous les titulaires et désigner ceux dont les débits doivent être soumis à un retrait ? Peut-elle donner aux veuves ou aux filles des officiers supérieurs ou de hauts fonctionnaires la possibilité d'affirmer leurs débits à leur juste valeur ? Non.

Les inconvénients que je viens de signaler sont inhérents à la nature même de ces débits.

M. Hervé de Saisy. C'est vrai !

M. de Lamberterie. Reconnaissons donc qu'ils sont de mauvais moyens pour venir en aide au malheur.

Il en est un excellent, et vous l'avez déjà indiqué, c'est le numéraire, l'argent.

Avec l'argent il est facile de proportionner les secours aux besoins.

M. Hervé de Saisy. Ce qu'il faut empêcher, c'est le népotisme !

M. de Lamberterie. Et quant les secours sont ainsi accordés, l'administration peut toujours savoir par les agents chargés d'en opérer la remise, qu'elle est la situation des personnes secourues, et restreindre ou supprimer les secours si cette situation s'est améliorée.

Les secours en argent n'excitent pas les convoitises comme les débits de tabacs.

Annoncez que les concessions des débits de la 1<sup>re</sup> classe sont remplacés par des secours en argent, et, au lieu de 25,000 ou 30,000 postulants, vous n'en aurez que 4 ou 5,000 au plus.

Mais où trouver l'argent ? Vous l'aurez dans le produit même de ces débits affermés.

Et voyez ce qui va se passer.

Avec vos 7,628 débits, vous ne pouvez venir en aide qu'à 6,628 personnes, qui, en moyenne, ne retirent chacune de ces débits que 804 fr. 78. Avec les 8 millions que vous retirerez de ces 6,628 débits,

vous aurez à donner 800 fr. à 40,000 personnes. Tout le monde gagnera au nouveau régime. Le trésor, qui réalisera tous les ans, 8 millions qui lui échappent. Les veuves ou les filles des anciens serviteurs de l'Etat décédés sans fortune, qui pourront être secourues en plus grand nombre.

Et l'administration, qui, tous les ans, pour 225 satisfaites qu'elle fait, c'est la quantité des débits de 1<sup>re</sup> classe qui sont annuellement disponibles, ne créera pas 25,000 mécontents. C'est le nombre des candidats dont elle est forcée de rejeter ou d'ajourner, tous les ans, les demandes.

Jose donc espérer que vous voudrez bien accueillir le projet de loi qui vous est proposé par votre commission.

J'ose espérer, du moins, que vous voudrez bien le soumettre à une seconde délibération afin de peser dans votre sagesse les considérations que je viens de vous exposer et celles que mon contradicteur M. le sous-secrétaire d'Etat des finances va dérouler devant vous. (Très-bien ! très-bien !)

Après quelques observations de M. Lefebvre, sous-secrétaire d'Etat des finances, l'Assemblée, consultée, décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

### Chronique locale

et méridionale.

On nous écrit de Versailles, à la date d'hier :

« Madame la comtesse de Mosbourg est morte ce matin, mercredi, à Paris.

« Veuve, depuis plus de trente ans, de M. le comte de Mosbourg, ancien ministre du roi de Naples, ancien député du deuxième collège électoral du Lot, ancien pair de France, elle était aimée, estimée, vénérée de tous ceux qui ont eu l'honneur de la connaître et d'apprécier l'élevation de son esprit, la bonté de son cœur, les sentiments profondément chrétiens qui l'ont toujours animée dans sa longue existence.

« Madame la comtesse de Mosbourg était née dans le département du Jura. Son père était M. Janet, conseiller d'Etat.

« Il y a peu de temps, Madame la comtesse de Mosbourg avait éprouvé les plus cruels chagrins, par la perte de sa fille Madame la vicomtesse Maison, celle de sa petite-fille Madame la comtesse de Laferronnays, enfin, celle de son arrière-petit-fils Charles de Laferronnays, charmant enfant sur lequel semblait s'être portées, avec effusion, toute la sollicitude et toute l'affection de cette âme d'élite.

« Pendant toute sa vie, elle avait été mêlée étroitement aux œuvres les meilleures et les plus généreuses. Sa charité ne se lassait point. Elle soutenait, elle encourageait, quand la vieillesse et la souffrance furent venues, le zèle et le dévouement admirables, de Madame la vicomtesse Maison qui, presque chaque jour, à six heures du matin, dans la mauvaise comme dans la bonne saison, et quoique d'une santé chancelante, partait de son hôtel bien connu des malheureux pour aller visiter, dans les quartiers populeux et éloignés, les pauvres honteux qui souffraient le froid et la faim.

« La mort de Madame la comtesse de Mosbourg sera profondément sentie dans tout notre département. Nous voudrions que des regrets justement mérités pussent être un adoucissement à la douleur de son fils M. le comte Laurent de Mosbourg, ancien ministre plénipotentiaire à Vienne, et de sa fille Madame Saulnier. »

A la dernière séance du conseil municipal de Cahors, le 17 mai, on a parlé de la question du casernement qui, décidément, ne fait pas beaucoup de chemin. Tous les efforts de nos édiles seraient, paraît-il, paralysés par de nouvelles exigences du ministère de la guerre, exigences d'autant plus incompréhensibles qu'aucune ville n'a fait des sacrifices plus considérables que Cahors dans le but de s'assurer un régiment.

Quoi qu'il advienne de cette question si intéressante pour la cité, il serait injuste de méconnaître avec quel dévouement et quelle activité la réalisation en a été poursuivie par notre administration municipale.

### COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. G. GAUZA conseiller à la Cour d'Agen.

Audience du 19 mai 1874.

La nommée Boutarie (Marie-Justine), accusée d'avoir laissé mourir de faim son enfant nouveau né, en lui refusant le sein, a été reconnue

innocente par le jury, et mise aussitôt en liberté.

Ministère public : M. Puech, procureur de la République.

Défenseur : M<sup>e</sup> Lurgie.

Par décret du 9 mai, rendu sur la proposition de M. le ministre des finances, M. Pouzet, directeur des contributions indirectes à Rodez, est nommé directeur à Cahors, en remplacement de M. Rey, nommé à Moulins.

### SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Présidence de M. VALETTE, directeur trimestriel.

Séance du 4 mai 1874.

Extrait du procès-verbal.

La Société littéraire d'Apt, annonce l'envoi de ses publications.

M. Périé, bibliothécaire, offre à la Société son *Histoire du Quercy* et une lettre sur Uxellodunum.

M. Malinowski dépose des photographies d'antiquités Quercyennes.

M. Lebœuf termine la lecture de la partie de la flore du Lot, qui concerne la famille des *composés*. Cette famille compte dans le département 60 genres et 165 espèces.

M. Baudel lit une pièce de vers intitulée : *La Colombe*, imitation d'Anacréon.

Le secrétaire,

POUZERGUES.

Mardi soir, vers sept heures, une jeune fille de 3 ans, appartenant à Joseph Delmas, fils, charpentier, faubourg St-Georges, routes de Toulouse, sortant de chez ses parents et traversant la route, a été renversée par un chariot à 4 roues, attelé de 2 chevaux ; elle a eu la jambe et le bras gauche fracturés.

Les docteurs Faurie et Caviolle, lui ont donné les premiers soins.

On nous écrit de Castelfranc :

Le 11 mai, vers dix heures, le commissaire de police de Luzech, accompagné du brigadier de gendarmerie et de deux gendarmes, a surpris en flagrant délit de jeu de baccarat, au cercle de Castelfranc, des joueurs écartés à cet établissement. La fermeture du cercle vient d'avoir lieu sur l'ordre de l'autorité préfectorale.

On nous écrit de Nantes :

A l'occasion du concours régional, une retraite aux flambeaux avait été organisée à Nantes, par les soins de l'autorité militaire. Il paraît que cela n'a pas été du goût de messieurs les démocrates, qui apparemment n'aiment point la musique. Voici ce que dit *l'Indépendance de l'Ouest*, journal de Nantes, d'ailleurs républicain :

« Nous avons vu avec tristesse certains *pâles voyous* accabler nos braves soldats de légumes plus ou moins volumineux et de boue de terre grasse. Ces gens-là suivaient le cortège et auraient mieux fait de ne pas le suivre ; ils déshonoraient la *Mar-seillaise* en la hurlant. »

Le *Mémorial de l'Allier* publie la note suivante, dont nos cultivateurs pourront faire leur profit :

« Depuis plusieurs années, j'ai remarqué que les cultivateurs ont la mauvaise habitude de ne pas laisser les pommes de terre mûrir suffisamment en terre. Il suit de là qu'elles perdent leurs meilleures qualités nutritives, et qu'elles occasionnent trop souvent des indigestions et des maux d'estomac. Semblable chose ne se voit que rarement, sinon jamais, dans les départements de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Inférieure et même de la Seine, où l'on est tout aussi pressé de livrer les légumes à la consommation. Là, on leur donne au moins le temps de mûrir d'une manière convenable.

« Pour que la pomme de terre soit bonne à la digestion, et par conséquent propre à être récoltée, il faut que la pellicule ne puisse s'enlever au simple frottement du pouce, mais bien qu'elle soit assez ferme pour que le couteau seul puisse l'enlever.

« Il y a là une question d'hygiène et de santé publique plus sérieuse qu'on ne le croit. La pomme de terre n'est vraiment saine que lorsqu'elle remplit la condition que j'indique. L'autorité n'aurait-elle pas le droit de veiller à cela, dans l'intérêt même des classes laborieuses qui en font une si grande consommation ? »

Pour paraître prochainement

### PAROISSIEN NOTÉ

A l'usage du Diocèse de Cahors.

J.-D. CRAYSSAC, libraire-éditeur à CAHORS.

Ce Manuel, réimprimé par ordre de Mgr l'Evêque de Cahors, a été disposé de manière que les fidèles puissent suivre facilement l'office du soir les jours de dimanches et de fêtes. Le plain-chant, en caractères fondus spécialement pour l'édition, est de tout point conforme au chant du diocèse, et son impression a été spécialement révisée par les éditeurs de Malines. Bien que conservant la forme d'un Manuel, ce Paroissien a été augmenté de l'office des ténèbres et de tout ce qui concerne l'office des morts, même des prières pour les funérailles.

M. Dessoain, de Malines, ayant bien voulu se charger de l'impression, c'est dire avec quel soin elle sera faite.

On peut, dès ce moment, s'adresser à M. CRAYSSAC qui en est l'éditeur ; les envois seront faits selon l'ordre des demandes.

### AVIS.

Vient d'être mise en vente chez les libraires de Cahors, la *Vie de M. Vincent Valet de Réganhac*. Cette histoire très-édifiante, doit intéresser d'autant plus les habitants de ce département, qu'elle est le tableau des vertus d'un jeune homme né en Quercy, qui y a passé la plus grande partie de sa vie, spécialement à Cahors.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

### Dernières nouvelles

On lit dans la Presse :

La *Gazette de Cologne*, affirme que les légitimistes ont reçu le 12 les dernières instructions du comte de Chambord. Celui-ci a conseillé à ses partisans de ne voter à aucune condition une loi quelconque en faveur du Septennat.

### Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 21 mai, 1 h. soir.

La crise ministérielle n'est pas terminée.

Ce matin, à dix heures, MM. le duc Decazes, de Goulard, d'Audiffret-Pasquier ont eu une longue conférence avec le maréchal Mac-Mahon. On croit que ces trois notabilités entrèrent au cabinet.

Une vive opposition est faite par le centre droit à tout nom bonapartiste.

La retraite de M. Magne et du général du Barail est considérée comme certaine.

Le *Journal de Paris* constate l'émotion de l'opinion publique.

Tous les journaux importants étrangers disent que la situation de la France est très-grave, et déclarent ne rien comprendre à la tactique des légitimistes et des bonapartistes dissidents.

Les difficultés résident dans le refus d'une partie des 317 députés formant la minorité du 16 mai, d'accepter la création d'un Septennat impersonnel, c'est-à-dire républicain, au lieu du Septennat personnel à Mac-Mahon.

Versailles, 21 mai, 6 h. soir.

On espérait que la composition du ministère serait arrêtée ce matin. Rien de fait encore.

### Bourse de Paris.

Paris, 21 Mai 1874

Rente 3 p. % .....	59,55
— 4 1/2 p. % .....	85,75
— 5 p. % .....	94,40

